

ACTUALITÉS

Groupe national loup

Le groupe national loup, présidé par le préfet coordonnateur, s'est déroulé le 15 février 2019 dans une ambiance constructive qui a permis des échanges nourris.
Voir p. 2.

Conseil scientifique du PNA

Le ministre de la transition écologique et solidaire et celui de l'agriculture et de l'alimentation ont signé, le 12 février dernier, la décision relative à la constitution du conseil scientifique du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

Chargé d'assurer une expertise permanente sur les études et expérimentations scientifiques inscrites au PNA ou s'inscrivant dans les objectifs de ce dernier, le conseil scientifique se réunira pour la première fois au mois de mars.

 Télécharger [la décision](#).

www.loupfrance.fr :
Un nouveau site internet de L'ONCFS

Par la création du site  www.loupfrance.fr, l'ONCFS souhaite partager avec un public le plus large possible les informations récoltées sur le loup dans le cadre de ses missions et communiquer sur cette espèce à fort enjeu.
Voir p. 15.

 Lire [le communiqué de presse](#).

SOMMAIRE

Coordination du PNA

Groupe national loup du 15 février 2019 p. 2

Étude prospective du pastoralisme français dans le contexte de la prédation exercée par le loup p. 8

Données sur les dommages p. 9

Protocole d'intervention sur la population de loups :

- Détail des opérations p.10
- Braconnage p.10

Mort de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée p.11

Pour aller + loin :

La MSA engagée aux côtés des éleveurs p.12

La communication de l'Etat p.15

Connaissance
Interactions lynx-loup p.17

Groupe national loup du 15 février 2019

Les débats se sont concentrés sur deux sujets : le bilan de la première année du plan d'actions et les perspectives pour les années suivantes ainsi que sur les évolutions envisagées du PNA après l'atteinte du seuil de viabilité démographique de la population de loups.

En effet, à la faveur d'une dynamique d'évolution très favorable au cours des deux dernières années, la viabilité démographique de la population de loups sur le territoire français devrait être assurée à la sortie de l'hiver 2018-2019, avec un effectif dépassant 500 individus.

Dans le même temps, bien que le nombre de victimes de la prédation par le loup marque globalement une stabilisation entre 2017 et 2018, dans un volume restant toutefois très important (environ 12 000), le nombre d'attaques a quant à lui continué à progresser sensiblement pouvant atteindre + de 24% dans certains départements. De surcroît, certains territoires déjà très durement touchés par la prédation continuent à voir les dommages augmenter.

Le Gouvernement souhaite accompagner les éleveurs et préserver le pastoralisme, tout en respectant le statut du loup. Dès lors, il a décidé de faire évoluer les mesures du PNA 2018-2023, comme il s'y était engagé l'an dernier, afin de ralentir significativement la croissance de l'espèce, et diminuer drastiquement la prédation. Ces évolutions permettront également de mieux accompagner les éleveurs et de simplifier leurs démarches.

Les mesures proposées ont pour objectif de :

- donner la possibilité aux éleveurs volontaires de mettre en place un premier niveau de protection (chien de protection) par anticipation dans des communes encore non concernées par le loup. Le périmètre d'application reste à définir parmi les territoires où la prédation est probable à moyen terme ;
- simplifier les démarches administratives pour les éleveurs en mettant en place un dossier unique pour demander une aide à la protection des troupeaux et une autorisation de réaliser des tirs de défense ;
- définir des zones de concentration de la prédation pouvant bénéficier de nouvelles mesures notamment en matière de tirs autorisés. Il s'agirait de la fusion des tirs de défense simple et renforcée et de la possibilité d'autoriser les tirs de prélèvement simple dès le 1^{er} juillet ;
- faire évoluer les modalités de fixation du nombre maximum de loups dont la destruction pourra être autorisée annuellement. Cela conduirait à relever le taux de prélèvement à 17 – 19 %.

Plusieurs points d'information ont également fait l'objet d'échanges : les projets de textes sur le dispositif d'indemnisation des dommages, la mise en place du Conseil scientifique, la protégeabilité (zones difficilement protégeables et troupeaux non protégeables) et l'application du droit du travail au métier de berger.

Groupe national loup du 15 février 2019 (suite)

Les associations de protection de l'environnement ont contesté le seuil de 500 loups qu'elles considèrent comme incompatible avec la directive Habitats et la convention de Berne. Elles s'interrogent également sur l'impact des tirs et souhaiteraient disposer rapidement des résultats intermédiaires de la thèse conduite au sein de l'ONCFS sur ce sujet.

Les organisations professionnelles agricoles et les élus ont salué les avancées de la feuille de route post 500 loups, adhérant à chacune des mesures proposées. Ils ont toutefois demandé de nouvelles évolutions :

- la possibilité pour les éleveurs d'utiliser du matériel de tirs de nuit (caméra thermique...),
- la mise en place de piégeage non létal dans les parcs nationaux,
- le développement de brigades de tirs par massif,
- la révision du statut des lieutenants de loupeterie, en proposant de le rapprocher de celui des pompiers volontaires,
- une diminution du reste à charge de la mesure de protection pour l'éleveur,
- un accompagnement technique des éleveurs volontaires pour mettre en place des chiens de protection de façon anticipée,
- le co-financement par l'État d'hébergement pour les bergers. Le nouveau plan prévoit en effet la mise en œuvre d'un plan de soutien au pastoralisme dans les Alpes et le Massif-Central, avec le financement par l'État de cabanes pastorales. Cette action 1bis1 pilotée par le MAA est très attendue.

Les chasseurs ont souhaité un développement des tirs de prélèvement, qui présentent un coût budgétaire moindre que la mobilisation de la brigade ou des lieutenants de loupeterie.



Réunion du groupe national loup et activités d'élevage du 15 février 2019

Groupe national loup du 15 février 2019 (suite)

Un représentant des DDT(M) a indiqué, s'agissant de la fusion des tirs de défense simple et renforcée, que la limitation à 3 tireurs risque d'être trop restrictive dans certains territoires de montagne.

Concernant la réforme du dispositif d'indemnisation, les représentants agricoles ont considéré que le nouveau barème ne prend pas assez en compte les pertes indirectes, les petits troupeaux et les brebis laitières. Ils n'ont, par contre, pas souhaité engager de réflexion sur la mise en place d'un système assurantiel.

Concernant la zone difficilement protégeable, les représentants agricoles, les associations de protection de l'environnement et les élus ont rappelé leur opposition à une gestion territorialisée du plan et à la mise en place de ce zonage.

Une expertise, à conduire par les ministères compétents, se révèle nécessaire sur plusieurs sujets, en particulier :

- le coût global (subvention et fonctionnement) du plan national d'actions,
- ce que dit le code du travail quant à la légalité, la possibilité voire l'obligation pour un berger de travailler avec une arme,
- le reste à charge pour les éleveurs de la mesure de protection,
- l'évolution du statut des lieutenants de l'ouvèterie.

L'année 2019 sera une année d'expérimentation des évolutions proposées dans le cadre de la feuille de route post 500 loups.

Le président de la République a annoncé le 7 mars dernier que le nombre maximum de loups pouvant être abattus serait augmenté. «Le ministère a pris des dispositions très claires pour adapter le niveau des prélèvements et passer de 10-12% à 17-19%», a-t-il précisé.

«Après, il faut décliner cela avec beaucoup de souplesse, et il faut pour chaque département une réponse attachée aux réalités du terrain», a-t-il insisté

Emmanuel Macron répondait aux interrogations des éleveurs sur le loup dans le cadre du grand débat consacré au thème de l'environnement et de la transition écologique qui s'est tenu à Gréoux-les-Bains, Alpes de Haute-Provence.

ZOOM sur... le déplacement du préfet référent Xavier DOUBLET en région Grand-Est

Les 24 et 25 janvier derniers, le préfet référent Xavier DOUBLET s'est rendu dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges où il a rencontré les services de l'Etat et les acteurs concernés (parlementaires, représentants de la profession agricole, lieutenants de louveterie, chasseurs et associations de protection de l'environnement). Deux représentants nationaux des organisations professionnelles agricoles ont été associés à plusieurs séquences de ce déplacement : Claude FONT pour la FNO et Marc BAUDREY pour la Confédération paysanne.

Le programme a permis d'alterner séances de travail autour des problématiques liées à la présence du loup et visites d'une exploitation dans chacun des 3 départements.



Crédit photographique : M.SPINDLER, Préfecture de la Meurthe-et-Moselle



Crédit photographique : Mathieu METRAL – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Les nombreux échanges et déplacements de terrain ont permis de souligner les spécificités du contexte propre à ce territoire et de prendre la mesure de la situation :

- un seul loup très mobile, exploitant un très vaste territoire à cheval sur 3 départements et générant un volume de dommages 4 fois plus important que la moyenne constatée sur les autres zones de présence permanente de l'espèce (près de 500 victimes en 2018),
- un montant cumulé d'indemnisation et d'aide à la protection atteignant presque 2 M€ pour les 3 dernières années,
- un contexte d'élevage très différent de celui des Alpes, se caractérisant principalement par de nombreux petits lots d'animaux disséminés sur un parcellaire très morcelé et par l'absence de maîtrise foncière d'une part parfois importante de la surface pâturée,
- la pratique du pâturage hivernal (vaine pâture) qui augmente la vulnérabilité des troupeaux à la prédation,
- une indemnisation des pertes indirectes jugée insuffisante en raison de la majoration des effets du stress du fait de la petite taille des lots attaqués et des clôtures de contention grillagées qui empêchent la fuite des animaux,
- plus de 120 éleveurs ayant souscrit un contrat d'aide à la protection, qui en règle générale ne porte toutefois pas sur l'intégralité du parcellaire et/ou du troupeau,
- des chiens de protection peu utilisés en raison du nombre de lots et de la proximité de certaines parcelles avec des habitations,
- moins de 10 autorisations de tirs de défense simple en vigueur,
- une circulation de l'information sur les attaques jugée insuffisante par les éleveurs, et ce particulièrement entre les 3 départements ;
- de nombreux éleveurs désespérés par l'impact du loup sur leur exploitation et leur incapacité à s'en prémunir.

Le préfet référent a pu constater que l'ensemble des mesures susceptibles d'être prises par le gouvernement (cf. p. 3 : Feuille de route "post 500 loups") faisaient l'objet d'un très bon accueil localement de la part des représentants des éleveurs.

Il a salué l'initiative interdépartementale d'un projet d'expérimentation sur les mesures de protection associant les chambres d'agriculture, plusieurs associations de protection de l'environnement et les DDT.

Les préfets des trois départements ont affirmé tout leur engagement dans la conciliation des enjeux et leur volonté de mettre en oeuvre une coordination interdépartementale de façon à mieux répondre aux enjeux locaux.

Coordination

Dates marquantes

- 2 janvier 2019 : Le préfet coordonnateur a rencontré Madame Pascale BOYER, députée LREM des Hautes-Alpes qui a été désignée par le président de l'Assemblée nationale pour représenter l'institution au groupe national loup, aux côtés d'Emilie BONNIVARD, députée Les Républicains de Savoie.
- 8 janvier 2019 : Le préfet coordonnateur a reçu des représentants de la FNSEA, de la FNO, des JA et de l'APCA.
- 14 janvier 2019 : Le préfet coordonnateur a reçu des représentants de WWF, de la LPO, de Ferus et de l'ASPAS.
- 17 janvier 2019 : Le préfet coordonnateur a rencontré la directrice de cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire.
- 23 et 24 janvier 2019 : Le préfet référent pour le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage auprès du préfet coordonnateur, Xavier DOUBLET, s'est déplacé en région Grand-Est. Voir p. 5.
- 28 janvier 2019 : Le préfet référent a rencontré les directeurs des Parcs nationaux.
- 7 février 2019 : Le préfet coordonnateur a participé à la réunion interministérielle sur le PNA loup et activités d'élevage sous la présidence du cabinet du Premier ministre.
- 15 février 2019 : Le groupe national loup et activités d'élevage s'est réuni sous la présidence du préfet coordonnateur.
Compte-rendu de la séance p.2.
- 5 mars 2019 : Le préfet référent s'est déplacé dans le département de l'Aude.

Coordination

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

- 15 janvier 2019 : Participation au premier atelier de l'Étude prospective du pastoralisme français dans le contexte de la prédation exercée par le loup.
Voir p. 8.
- 23 et 24 janvier 2019 : Participation au déplacement en région Grand-Est du préfet référent Xavier DOUBLET. Voir p. 5.
- 31 janvier 2019 : Participation au second atelier de l'Étude prospective du pastoralisme français dans le contexte de la prédation exercée par le loup.
Voir p. 8.
- 5 février 2019 : Participation à une réunion d'information sur le loup dans l'Yonne.
- 21 février 2019 : Participation au comité départemental loup de l'Isère.



Crédit photographique : Mathieu METRAL – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Étude prospective du pastoralisme français dans le contexte de la prédation exercée par le loup

Une étude nationale à visée stratégique

Dans le cadre du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage (action 7.1), le ministère de l'agriculture a lancé une étude sur l'avenir des élevages pastoraux en contexte de présence du loup à l'horizon 2035.

Ce travail est animé par deux cabinets de consultants TerrOïko et Blézat consulting.

La démarche fait appel à un groupe d'experts dont le rôle est de construire cette prospective selon la méthode des scénarios.

L'étude a pour finalité de préparer le futur et de se doter d'un outil d'aide à la décision stratégique. Elle servira en particulier au Groupe national loup.

Les travaux de ce groupe ont débuté dès le début de l'année 2019. Menés à un rythme très soutenu, ils ont d'ores et déjà faits l'objet de 3 des 5 ateliers prévus : deux ateliers en janvier et un troisième au début du mois de mars.

Traiter des élevages pastoraux nécessite une large diversité d'acteurs. C'est pourquoi le groupe prospectif est constitué d'experts de différents organismes devant couvrir l'ensemble des thématiques soulevées par le sujet de l'étude.

Ont été invités à participer :

- les organismes professionnels agricoles (APCA, FNO, JA, FNSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale, Fédération nationale des bergers et bergères de France),
- l'Association française du pastoralisme,
- les services pastoraux (SUACI),
- Interbev-Interprofession bétail et viande,
- les représentants de filières (Roquefort, Agriculture Causses Cévennes),
- les associations de protection de la nature (FNE, WWF),
- les espaces protégés (Parcs nationaux, parcs naturels régionaux),
- les élus (Députée de Savoie Emilie Bonnivard),
- les scientifiques,
- les administrations de l'Etat (MAA, MTES, ONCFS, DREAL et DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, DDT(M) du Gard, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron et des Vosges afin que soient représentés la diversité des massifs de présence du loup et les différentes pratiques pastorales).



Dommages aux troupeaux

Données disponibles au 28 février 2019

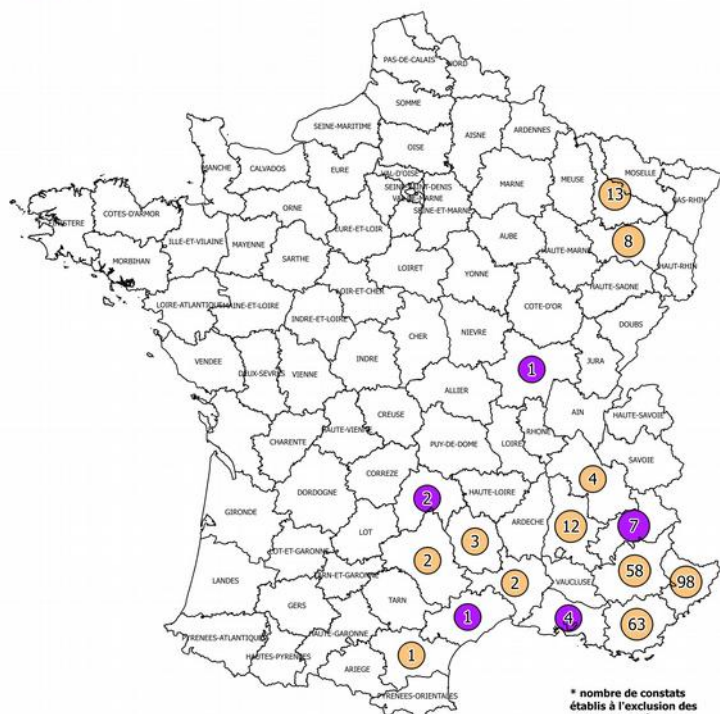
Constats de dommages au 28 février 2019

Extraction Géoloup du 14 mars 2019

Nombre de constats par département

- sans attaque au 28 février 2018
- de 1 à 5 constats
- de 5 à 100 constats

Nombre total de constats: 262*



* nombre de constats établis à l'exclusion des constats rejetés

75 0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHUPPMEUL - 2019
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHUPPMEUL Auvergne-Rhône-Alpes - DOT(M) 2019

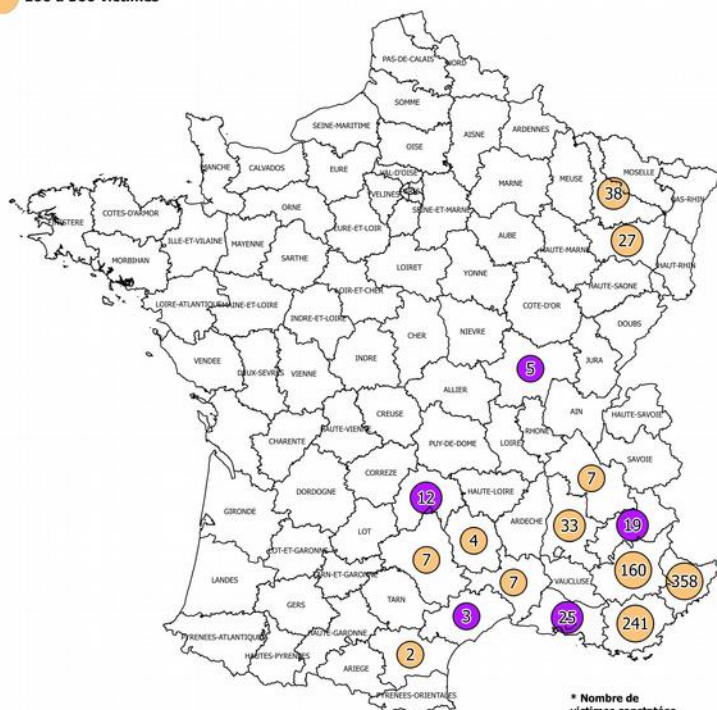
Victimes constatées au 28 février 2019

Extraction Géoloup du 14 mars 2019

Nombre de victimes par département

- sans victime au 28 février 2018
- 1 à 10 victimes
- 10 à 100 victimes
- 100 à 500 victimes

Nombre total de victimes: 948*

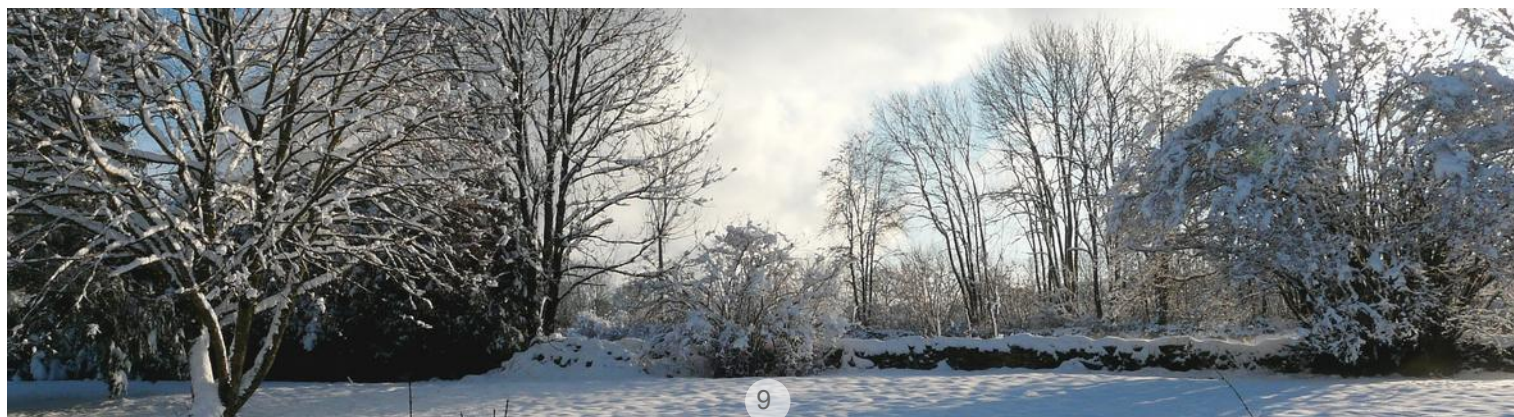


* Nombre de victimes constatées à l'exclusion des constats rejetés

75 0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHUPPMEUL - 2019
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHUPPMEUL Auvergne-Rhône-Alpes - DOT(M) 2019

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Protocole d'intervention

Au 14 mars 2019, 11 loups sont décomptés du plafond national de 43 spécimens, fixé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié, porté à connaissance par la note du préfet coordonnateur du 21 décembre 2018.

Détail des opérations de défense des troupeaux

Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir *	Tireur	Département Secteur
13/01/2019	1	Femelle	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Haut-Var
26/01/2019	1	Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Haut-Verdon
4/02/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Eleveur	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Grasse
6/02/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Menton
9/02/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Var Verdon-sud
14/02/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS	Hautes-Alpes Massif du Serrois-Rosannais
20/02/2019	1	Femelle Subadulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Grasse
26/02/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Pré-Alpes de Grasse
13/03/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Massif des Monges

* TDS : Tir de défense simple / TDR : Tir de défense renforcée / TPS : Tir de prélèvement simple / TPR : Tir de prélèvement renforcé.

Loups détruits volontairement hors protocole décomptés du plafond annuel

Détail des cas recensés

Date	Département	Commentaires
13 janvier 2019	Alpes-de-Haute-Provence	Un cadavre de loup a été découvert. Son autopsie a mis en évidence qu'il avait fait l'objet d'un acte de braconnage. Une instruction judiciaire est en cours pour identifier l'auteur de cet acte.
14 janvier 2019	Var	Les militaires du groupement départemental de la gendarmerie nationale ont abattu un loup qui montrait des signes d'agressivité sur la commune de Bormes-les-Mimosas.

Morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

Détail des cas recensés en janvier et février 2019

Date	Département Commune	Commentaires
18/01/2019	Hautes-Alpes Le Monétier-les-Bains	Une louve a été mortellement percutée par une voiture sur la route départementale D1091. Un témoin ayant assisté à la scène, a photographié le cadavre et alerté les services de l'Etat. A l'arrivée de l'agent de l'ONCFS dépêché sur place, la dépouille avait disparue. Une procédure judiciaire contre X pour transport d'une espèce protégée sans autorisation a été ouverte.
29/01/2019	Pyrénées-Orientales Angoustrine - Villeneuve-des- Escaldes	L'ONCFS et un vétérinaire du SDIS ont procédé à l'anesthésie et à l'évacuation d'un loup souffrant, repéré depuis plusieurs jours à proximité des habitations et recueilli par une habitante. Lors de l'examen, le vétérinaire a observé que l'animal malade était porteur de parasites et de gale. Il était vraisemblablement âgé, ses dents se déchaussant. Il ne présentait pas de blessures. Le vétérinaire a procédé à l'euthanasie de l'animal. Une autopsie a révélé qu'il était positif à la maladie de Carré et porteur d'un abcès au niveau d'un disque intervertébral expliquant certainement ses difficultés de locomotion.
23/02/2019	Var Pourcieux	Un cadavre de louve a été retrouvé sur l'accotement de la RN7. Il a été déposé par l'ONCFS au Laboratoire départemental pour autopsie.
26/02/2019	Alpes-de-Haute-Provence Sisteron	Un loup mâle adulte a été retrouvé sur la voie de chemin de fer. L'animal a été récupéré par l'ONCFS pour qu'une autopsie soit réalisée.



Pour aller + loin...

La MSA engagée aux côtés des éleveurs

Dans les départements, la MSA est mobilisée et à l'écoute des éleveurs.

En tant qu'organisme de protection sociale du monde agricole, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) est notamment en charge de la santé de ses adhérents. Les attaques de loup impactent la santé des éleveurs et des bergers. C'est pourquoi la MSA s'engage à leurs côtés pour les aider à surmonter leurs difficultés face aux prédateurs de loup, que ce soit en tentant de prévenir le risque ou après une attaque.

Dans le Gard, un accompagnement concerté.

Sur la base du modèle édité en Lozère dès 2015, la MSA du Languedoc a déclinée la plaquette ci-contre :

"Votre troupeau est victime d'une attaque".

Les agents de l'ONCFS ou du Parc National des Cévennes remettent ce dépliant à l'éleveur lors de l'établissement du constat de dommages.

La MSA participe au comité départemental Loup du département.

Pour favoriser la coordination et la cohérence des dispositifs, les référents de la MSA sont systématiquement destinataires des courriers de conclusion de constat de dommages adressés par la DDTM aux éleveurs.

Etre à l'écoute des éleveurs en détresse

En complément des actions menées sur le terrain par chaque caisse de MSA, le réseau propose un numéro d'écoute national baptisé Agri'écoute, accessible à tout moment au :

09 69 39 29 19

Pour nous contacter :

MSA du Languedoc
Place Chaptal, CS 59501
34262 Montpellier Cedex 9

Site du Gard
Rue Édouard Lalo
30924 Nîmes Cedex 9

Le centre de contacts de la MSA du Languedoc est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le jeudi de 8h30 à 12h30.

04 99 58 3000



Vos troupeaux subissent des attaques...

Contactez les services concernés, ils vous aideront et vous accompagneront dans vos démarches.

Dans ce dépliant, vous trouverez les numéros utiles.

vous accompagner

Votre troupeau est victime d'une attaque,

Que faire ?
Qui contacter ?



MSA du Languedoc
Place Chaptal
CS 59 501
34262 Montpellier Cedex 9
☎ 04 99 58 30 00

 **MSA**
Mutualité Sociale Agricole

 **santé
famille
retraite
services**
L'essentiel à l'assurance

www.msalanguedoc.fr



Votre troupeau a été victime d'une attaque, vous devez impérativement :

- 1 Protéger la carcasse en la couvrant, sans la déplacer si possible et noter son numéro d'identification,
Localiser, si possible, tous les cadavres,
Isoler les bêtes blessées,
- 2 Signaler l'attaque sans délai au numéro de messagerie disponible 24h/24
04 66 62 63 63
(répondeur interrogé régulièrement)
Laisser sur le répondeur les informations suivantes :
 - > vos noms et prénoms
 - > vos coordonnées téléphoniques
 - > la commune et le lieu-dit où le dommage a eu lieu
 - > le nombre d'animaux blessés et tués
 - > toute information que vous jugez utile

Un agent prendra contact avec vous pour effectuer le constat des dommages subis par votre troupeau.

Important : au-delà de 72 heures entre la date supposée des faits et le signalement, aucun constat ne sera fait par l'administration.

Si la responsabilité du loup n'est pas écartée, le constat de l'attaque déclenche automatiquement les mesures d'indemnisation par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Pour vous aider à protéger votre troupeau d'une attaque, des mesures financières existent, contactez :

La DDTM du Gard
04 66 62 64 22

Sur demande de l'éleveur, un accompagnement technique est possible par la Chambre d'Agriculture du Gard sur la gestion du troupeau ainsi que sur l'analyse de la vulnérabilité du cheptel face au prédateur. Contactez :

La Chambre d'Agriculture du Gard
04 66 86 29 84

Des contrats groupes se mettent en place, rapprochez-vous de votre assureur pour savoir si un contrat spécifique existe.

La solidarité peut s'organiser autour des différents syndicats et associations de votre secteur. N'hésitez pas à les contacter.

Pour vous écouter et vous accompagner :

Votre MSA :

Les services de la MSA du Languedoc ont mis en place une cellule d'écoute. Son rôle est de vous permettre d'exprimer et d'évacuer le stress lié à cet évènement. Vous pouvez la contacter au :

04 67 34 84 20

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Vous pouvez également contacter :

Un numéro national qui reçoit et traite votre appel anonymement. En effet, si vous même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse psychologique, ne restez pas seul face aux difficultés, contactez :

Agri'écoute
09 69 39 29 19
accessible 24h/24 et 7j/7



Pour aller + loin...

La MSA engagée aux côtés des éleveurs

Dans les Alpes-du-Nord, un accompagnement co-construit avec et pour les éleveurs.

Pour accompagner les éleveurs, le service social de la MSA a travaillé en étroite collaboration avec un groupe d'éleveurs de Maurienne volontaires, à la fois pour leur permettre de s'exprimer librement et pour mieux comprendre leurs besoins.

Les travaux ont abouti à deux actions concrètes menées en 2018 :

- **la formation à l'écoute active de 5 éleveurs** pour qu'ils sachent comment aider leurs pairs et pour relayer les situations au service social de la MSA en cas de besoin, tout en gardant suffisamment de recul pour se préserver de la pression des témoignages,
- **l'élaboration d'un guide destiné à conseiller les victimes d'une attaque de loup** sur les actions à entreprendre pour mieux se préparer et savoir se préserver moralement ou psychologiquement si cela arrive. Ce guide a été envoyé à 1 588 éleveurs de Savoie par la MSA, et par la Direction Départementale des Territoires de Savoie.

Vous pouvez contacter

La DDT :
Numéro d'appel en cas d'attaque de loup ou de lynx
Répondeur 24h/24 et 7j/7 04 79 71 72 22

Le service social de la MSA :
04 79 62 89 21 ou 04 76 88 76 20

Les élus de confiance Regain des Savoie :
Rodolphe Bonniard 06 26 85 18 91
Michel Chambo 06 62 00 96 52
René Fochez-Christophe 06 22 11 35 15
Jean-Paul Simon 06 23 07 30 23
Colette Violent 06 30 20 37 69

Les éleveurs vignerons de Savoie sont aussi à votre écoute :
Marie-Hélène Covarel 06 50 00 76 81
Cécile Diniz 06 62 85 87 75
Michel Mollard 06 26 11 02 09
Philippe Rossat 06 33 13 00 19
Séverine Termignon 06 62 56 27 35

Le service de remplacement de Savoie :
04 79 33 82 95

AGRI'ÉCOUTE
Service d'écoute 24h/24 et 7j/7
dédié au monde agricole et rural
09 69 39 29 19 (prix d'un appel local)

N'hésitez pas à contacter votre MSA

vous guider

Une attaque de loup vient de se produire, que faire ?

Eleveurs de Savoie

MSA Alpes du Nord
73016 Chambéry Cedex
www.msaalpesnord.fr

04 79 33 82 95

MSA
santé
famille
retraite
services
L'essentiel à plus encore

www.msaalpesnord.fr

MSA
santé
famille
retraite
services
L'essentiel à plus encore

A partir de l'expérience d'éleveurs victimes d'attaques de loups, ce guide a été rédigé, à titre expérimental en Savoie, pour tous les éleveurs et bergers victimes pour :

- partager leur vécu,
- transmettre leurs conseils.

Il ne s'agit pas ici de banaliser les attaques de loups pour les rendre acceptables. Mais il s'agit de rompre l'isolement des éleveurs et des bergers pour éviter des drames.

UNE ATTAQUE DE LOUP VIENT DE SE PRODUIRE : QUE FAIRE ?

La personne qui garde le troupeau :

- prévenir l'éleveur,
- prendre des photos des bêtes attaquées,
- protéger les carcasses, si possible
- rassembler le troupeau,
- isoler les bêtes blessées.

L'éleveur :

- Contacter la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Savoie au 04 79 71 72 22
- Ce répondeur, accessible 24h/24, 7j/7 permet d'enregistrer les dates, lieux et victimes des attaques de loups ainsi que vos nom, prénom et numéro de téléphone. Dès la consultation de votre message, la DDT prévient un agent constateur qui vous rappelle.

LE JOUR D'UNE ATTAQUE N'EST PAS UN JOUR COMME LES AUTRES

Quelques conseils pratiques

Comment vous y préparer ?

- Préparez-vous psychologiquement
La compréhension de ce que produit sur vous une attaque de loup peut permettre de réduire le stress et d'augmenter votre capacité d'adaptation à l'impact traumatique. En lisant le feuillet inséré dans le document, vous aurez quelques éléments pour vous repérer.
- Identifiez vos alliés
Établir à l'avance une liste des personnes en qui vous avez confiance vous permettra de les appeler rapidement en cas de besoin. En effet, votre famille, vos amis, vos collègues pourront vous apporter un soutien précieux.
- Comment vous protéger ?
- Soyez attentif à ne pas « parler loup » toute la journée, surtout en famille et devant les enfants.
- Parlez avec des collègues ayant vécu des expériences semblables, avec lesquels vous pourrez discuter ou simplement vous détendre sans avoir à vous expliquer.
- Prenez du répit avec vos proches
Il est important pour votre santé psychique de conserver un espace de respiration hors de votre travail, de pouvoir prendre du répit. Pour cela, pensez au Service de remplacement de Savoie (04 79 33 82 95). Il peut assurer une présence sur votre exploitation en votre absence.
- Après une attaque de loup, ne restez pas seul !
- Si des signes persistent, tels que :
 - le découragement, l'envie de s'isoler, de ne voir personne,
 - des accès inhabituels de colère ou de rage,
 - des cauchemars,
 - des idées noires...
- Pour vous aider, contactez la MSA et ses partenaires (voir coordonnées au dos).

Pour aller + loin...

La MSA engagée aux côtés des éleveurs

Dans les Alpes-du-Nord, un accompagnement co-construit avec et pour les éleveurs (suite).

Les acteurs du pastoralisme, la MSA et l'État ont montré que le débat sur la prédation était possible en proposant le 26 octobre dernier à Val-Cenis la soirée d'échanges "**Le loup - Les maux et les mots**".

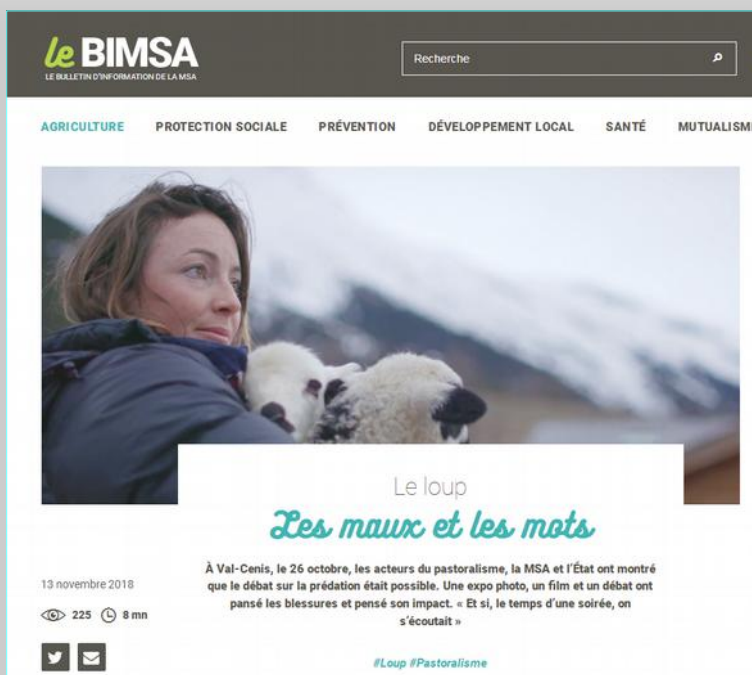
Plus de 150 éleveurs, habitants de la Maurienne, élus politiques et organismes professionnels agricoles ont participé à cette rencontre.

Au programme :

- une exposition photos itinérante « L'alpage au pluriel » pour (re)découvrir le métier d'éleveur,
- un documentaire « La montagne en sursis » pour alerter de l'urgence à s'entendre. Ce court métrage, destiné au grand public, a été présenté en avant-première en Maurienne, puis aux journées montagne des Jeunes Agriculteurs à Autrans. Il est voué à continuer à être diffusé avec un accompagnement.

A l'issue de la projection, plusieurs interventions sont venues alimenter un temps d'échanges pour s'exprimer et mieux se comprendre :

- des représentants de la MSA ont présenté la manière dont la MSA Alpes-du-Nord s'engage aux côtés des éleveurs et les dispositifs mis en oeuvre pour les aider,
- un médecin du travail a expliqué en quoi consiste le stress post-traumatique, comment il se déclenche, ses effets sur la santé et ce qui permet de le prévenir ou de le guérir,
- des éleveurs ont apporté leur témoignage et leur ressenti,
- la représentante de la DDT a rappelé le cadre réglementaire, notamment le rôle de l'Etat en tant que garant de l'équilibre entre la préservation du loup et celle du pastoralisme. Elle a rappelé le dispositif d'aide à la protection auquel les éleveurs souscrivent largement et les dispositions en vigueur en matière d'autorisations de tirs pour défendre le troupeau.



Retour sur la soirée d'échanges organisée à Val-Cenis à l'occasion de laquelle les acteurs du pastoralisme, la MSA et l'État ont montré que le débat sur la prédation était possible.

👉 [site de la MSA Alpes-du-Nord](#),

👉 [le BIMSA](#),
bulletin d'information de la MSA.

La communication de l'Etat



Sur le site internet la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes,

la page "Mission loup"

est consacrée à la mise en
oeuvre du plan national
d'actions 2018-2023 sur le
loup et les activités d'élevage.

Le site Internet est régulièrement mis à jour et met à disposition du public :

- les données actualisées sur les dommages aux troupeaux domestiques,
- le bilan en temps réel du protocole d'intervention sur la population de loups et le dispositif réglementaire et dérogatoire encadrant les ces opérations.

Des données sont également disponibles sur :

- la protection des troupeaux : procédures, outils d'information,
- le Conseil scientifique permanent du PNA.

Il est également possible de consulter :

- le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage
- l'expertise collective sur le devenir de la population de loups en France.
- l'expertise collective sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques.
- les lettres d'information "InfoLoup".

Les informations concernant la biologie de l'animal, son suivi et sa gestion y sont regroupées.

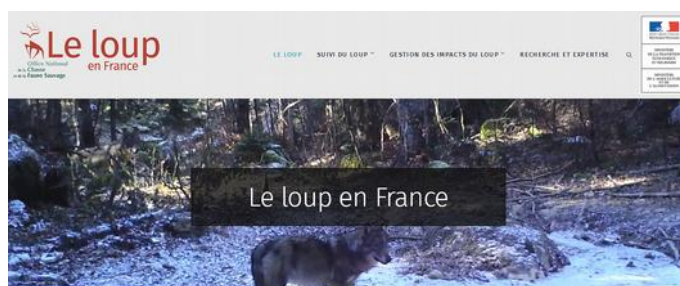
Les actualités locales et nationales sont régulièrement publiées et mises à jour.

Parmi les rubriques :

- une boîte à outils média,
- une FAQ,
- des publications,
- un glossaire...

fournissent de nombreux éléments utiles et les principales données de référence.

Le site offre également un accès rapide et facile aux Bulletins et Flash info du réseau loup.



**Le nouveau site mis en place
par l'ONCFS est en ligne.**

Il est accessible à l'adresse suivante :

www.loupfrance.fr



La communication de l'Etat

La Meurthe-et-Moselle

La page sur le loup et les activités d'élevage est opérationnelle sur le site internet de la préfecture de la Meurthe-et-Moselle.

Le site met à la disposition des usagers un ensemble d'informations et d'actualités sur :

- la présence du loup et le suivi de l'espèce dans le département,
- les dommages aux troupeaux constatés et la localisation des attaques,
- le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation,
- le dispositif de défense des troupeaux contre la prédation.

Les bilans présentés lors des réunions des acteurs locaux réunis au sein du comité départemental de suivi des grands prédateurs mis en place par le préfet sont disponibles en ligne.

De nombreuses informations sur les procédures sont également rassemblées dans les rubriques :

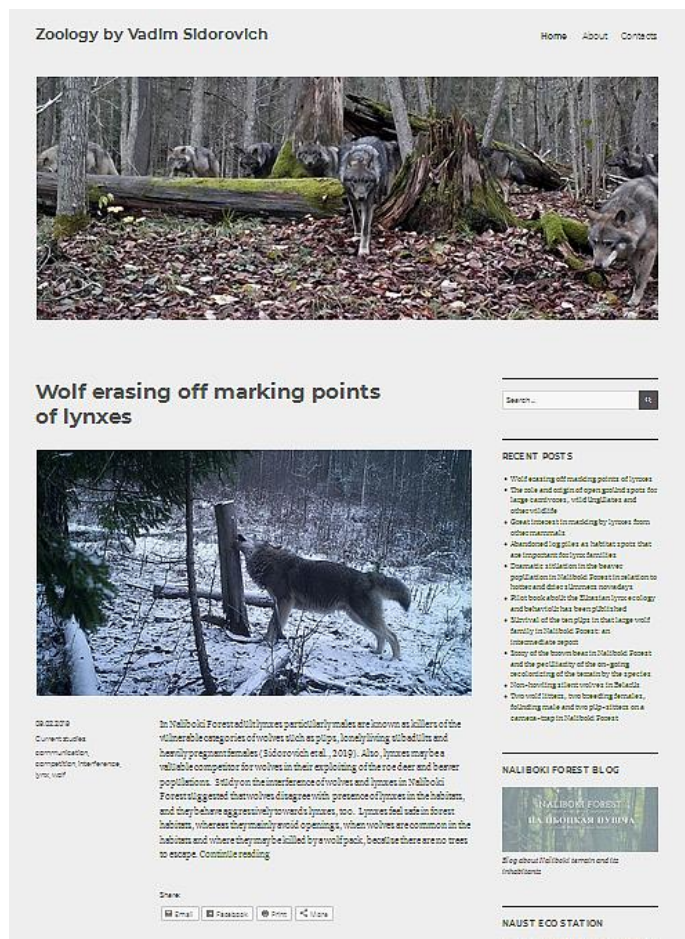
- Comment protéger les troupeaux face au loup ?
- Que faire en cas d'attaque sur un troupeau ?
- Comment être indemnisé ?

Accéder à la page sur  [le site internet des services de l'Etat en Meurthe-et-Moselle](#).



Connaissance

Etudes du Pr Vadim SIDOROVICH sur les interactions lynx-loup. Forêt de Naliboki, Biélorussie.



Vadim SIDOROVICH étudie la zoologie depuis 1982.

Il est docteur en biologie depuis 1989 et professeur depuis 2007. Ses domaines de prédilection sont l'écologie des populations de carnivores et d'autres espèces de prédateurs vertébrés, ainsi que l'analyse de la communauté prédateurs-proies vertébrés, dans la forêt mixte de transition en Biélorussie. Au cours des dix dernières années, il a principalement étudié la biologie des populations de loup (*Canis lupus*) et de lynx (*Lynx lynx*).

Extrait :

[In Naliboki Forest adult lynxes particularly males are known as killers of the vulnerable categories of wolves such as pups, lonely living subadults and heavily pregnant females (Sidorovich et al., 2019). Also, lynxes may be a valuable competitor for wolves in their exploiting of the roe deer and beaver populations. Study on the interference of wolves and lynxes in Naliboki Forest suggested that wolves disagree with presence of lynxes in the habitats, and they behave aggressively towards lynxes, too. Lynxes feel safe in forest habitats, whereas they mainly avoid openings, when wolves are common in the habitats and where they may be killed by a wolf pack, because there are no trees to escape...].

Consultez les travaux du Pr SIDOROVICH sur son blog  <https://sidorovich.blog/>

Pour + d'informations en français et de magnifiques photos :

- article "Les loups, les lynx et Vadim" sur  [le site internet de Ferus](#)
- reportage sur  [le site internet "Le lynx dans l'Ain"](#).

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, conception) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Tous les numéros de la lettre InfoLoup

 www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr